RAPPORT ANNUEL 2013•2014

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC



CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

TABLE DES MATIÈRES

Présentation 4

Rapport de la présidente du conseil d'administration 5

Activités du conseil d'administration 8

Activités du comité exécutif 11

Activités du comité de la formation 12

Activités du comité des admissions 12

Délivrance des permis 15

Garantie contre la responsabilité professionnelle 17

Fonds d'indemnisation 17

Inspection professionnelle 18

Formation continue facultative et obligatoire organisée par l'Ordre 19

Activités du syndic 24

Conciliation et arbitrage des comptes 25

Activités du comité de révision 25

Activités du conseil de discipline 26

Usurpation de titre réservé 26

Renseignements généraux 27

États financiers 29

PRÉSENTATION

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Maître Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Maître Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

Veuillez recevoir, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Chantal Bilodeau, CRIA
Présidente du conseil d'administration

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

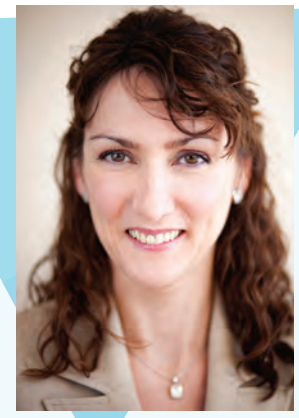
Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Chantal Bilodeau, CRIA
Présidente du conseil d'administration

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



« Ce rapport marque la fin de ma première année à titre de présidente du conseil d'administration de l'Ordre et c'est avec plaisir et fierté que je présente ici ses principales réalisations. »

La protection du public, notre priorité

L'une des missions fondamentales de l'Ordre est de s'assurer que ses membres remplissent leurs fonctions dans le plus strict respect des règles, normes, lois et règlements qui régissent la profession. L'Ordre veille donc à ce qu'ils disposent des outils, du soutien et des ressources nécessaires pour exercer avec professionnalisme en toute circonstance.

Un processus de surveillance en constante évolution

Le processus de surveillance constitue l'élément central de l'encadrement de la pratique. Chacune de ses trois composantes, l'inspection professionnelle, le syndic et le conseil de discipline, assume une fonction bien précise.

Afin de veiller à ce que les objectifs de l'inspection professionnelle soient toujours respectés, le processus a été évalué et entièrement révisé au cours de l'année. L'Ordre s'assure ainsi qu'il remplit adéquatement son mandat de surveillance tout en procurant au professionnel une expérience positive dans sa pratique. Ainsi, un nouveau rapport d'inspection fondé sur le *Guide des compétences des CRHA et CRIA* vient enrichir le processus et assure un meilleur suivi à la visite d'inspection, souhait exprimé par plusieurs professionnels.

Fonds de défense : un appui de taille

Un autre volet relié à l'encadrement de la pratique concerne le risque auquel un membre peut être involontairement exposé quand il devient partie prenante d'une situation susceptible de le détourner de son obligation en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, d'éthique ou de respect des lois. Un fonds de défense en matière déontologique a donc été mis sur pied au cours de la dernière année afin de soutenir ces membres.

Formation continue : pour demeurer à la fine pointe

La professionnalisation et la qualité de la pratique reposent aussi sur la recherche d'amélioration continue des compétences des professionnels. Le premier cycle du programme de formation continue obligatoire arrivera à échéance en mars 2015. L'Ordre constate que ses membres prennent très au sérieux ce devoir de perfectionnement, puisque plus de la moitié d'entre eux ont déjà cumulé quarante-quatre heures de formation sur les soixante requises par le programme. C'est pourquoi l'Ordre assure une bonification constante de l'offre de formation. Entre autres, un plus grand nombre d'activités en ligne facilite considérablement l'accès en région.

Pierre d'assise de la crédibilité de la profession, la déontologie fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'Ordre. Ainsi, la formation déjà offerte gratuitement a été entièrement revue cette année pour la dynamiser et la rendre plus interactive.

L'Ordre attache aussi beaucoup d'importance aux échanges et au partage entre les membres. C'est pourquoi les colloques, les rendez-vous et le congrès qui sont organisés annuellement proposent des thèmes à la fine pointe qui interpellent l'ensemble des membres. Les manifestations de cette année ont à nouveau attiré de nombreux participants qui ont pu à la fois partager leurs expériences et leurs préoccupations et profiter de l'expertise de conférenciers renommés. La présentation de contenus d'avant-garde entretient la soif de savoir des membres et intéresse les professionnels bien au-delà de nos frontières, puisque nous avons eu le bonheur d'accueillir des délégations de France et d'Afrique à notre congrès 2013.

Codes de conduite : pour exercer dans les règles de l'art

Les efforts de l'Ordre portent aussi sur le renforcement de la crédibilité des CRHA et des CRIA. Cette année, ce sont deux nouveaux codes de conduite qui ont vu le jour. Le *Code de conduite en matière d'enquête interne à la suite d'une plainte pour harcèlement au travail* accompagne le professionnel tout au long du processus en établissant des règles et des balises qui assurent le respect de toutes les personnes concernées. Ce code recueille un écho non seulement des membres de l'Ordre, mais de tous les intervenants associés à une telle situation.

Le *Code de conduite sur le coaching* a aussi été produit cette année. L'Ordre établit ainsi des normes de conduite strictes qui guident et encadrent cette pratique de plus en plus répandue et, par conséquent, de plus en plus exposée au risque de dérapage. Avec ce code, les professionnels disposent d'un outil rigoureux qui optimise leurs compétences les plus pertinentes.

Une notoriété en pleine ascension

Une profession de plus en plus éclairée

Depuis quelques années, la notoriété de la profession connaît une croissance remarquable. Avec la modernisation du champ d'exercice réalisée l'année dernière, l'étendue et la portée de la pratique professionnelle ont enfin été remises à jour. En effet, les professionnels en ressources humaines et en relations industrielles ont vu leur champ d'exercice se complexifier et se diversifier de façon exponentielle au cours des dernières décennies. Cette redéfinition était donc devenue urgente et essentielle. La prochaine étape consiste à identifier les activités qui seront réservées aux CRHA et CRIA. Ce travail est aujourd'hui en cours et confirme encore plus fortement la reconnaissance officielle dont jouit la profession auprès de l'Office des professions du Québec, instance de surveillance gouvernementale des ordres professionnels.

L'Ordre prend la parole

Par ses prises de position publiques, l'Ordre occupe une place centrale dans les débats qui concernent le marché du travail et de l'emploi. Au cours de la dernière année, il s'est exprimé, entre autres, sur le système de retraite, la diversité et les relations de travail.

Semaine des ressources humaines : pour célébrer la profession

Les professionnels en ressources humaines et en relations industrielles personnifient le lien entre l'employeur et les employés. Tout en travaillant pour la performance de l'organisation, ils s'emploient également à reconnaître concrètement la contribution des travailleurs. C'est pourquoi l'Ordre crée des événements comme la *Semaine des ressources humaines*, qui invite les organisations à souligner l'engagement de leurs employés. La réponse des employeurs s'avère déjà très prometteuse, ce qui, par ricochet, donne à la profession une visibilité non négligeable.

Par ailleurs, le colloque *La gestion de vos employés : votre succès!* est venu appuyer cette semaine consacrée à la reconnaissance, comme l'inauguration du web documentaire *Les relations du travail au Québec. Des témoins tracent la ligne du temps*. Réalisé en collaboration avec l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, ce web documentaire connaît une grande popularité, tant auprès des gens proches de la profession que du grand public.

Fellows : la plus haute distinction de l'Ordre

La notoriété est aussi personnifiée par des professionnels d'exception. L'Ordre tient à honorer ces personnes en leur remettant la haute distinction de *Fellows*. Cette année, ce sont trois CRHA qui se distinguent : Mme Michèle Perryman et MM. Jean-François Boulet et Alain Gosselin.

Une campagne publicitaire à vaste déploiement

La campagne *Engagez un CRHA*, lancée à la fin de l'année dernière, s'est poursuivie jusqu'à tout récemment, mettant en vedette M. Jean-Pierre Léger, président et chef de la direction du Groupe St-Hubert. Cette publicité a été vue sur divers médias dont Radio-Canada/Canal Argent, L'actualité/Premium, Les Affaires, La Presse et La Presse +.

Membership en croissance constante

La progression du membership constitue un excellent indicateur pour la notoriété de la profession. L'augmentation de 25 % qu'il a connue en cinq ans est phénoménale et témoigne sans équivoque de la reconnaissance dont jouissent l'Ordre et ses membres.

La relève : pour l'avenir de la profession

Mon premier emploi

Comme pour toutes les professions, la relève revêt une importance capitale pour l'Ordre. Afin d'accompagner les finissants et les nouveaux diplômés, un site a été mis en ligne qui rassemble une foule de renseignements à leur usage. De la recherche d'emploi aux conseils relatifs à un premier emploi, le site *Mon premier emploi* deviendra sans aucun doute une référence très appréciée des futurs professionnels RH et RI.

Planification stratégique : mission accomplie!

La prochaine année marquera l'échéance de la planification stratégique 2012-2015 de l'Ordre qui avait comme principaux objectifs d'améliorer la visibilité, la notoriété et la crédibilité du titre, incluant la professionnalisation, le *leadership* et la dimension stratégique de la profession.

Les réalisations de la dernière année, comme celles des précédentes, démontrent de façon éloquente que ces objectifs ont été atteints et même dépassés. Après avoir évalué plus à fond les résultats de ce plan stratégique, nous comptons sur la collaboration des membres pour identifier de nouvelles cibles à atteindre.

Une communauté soudée et branchée

En guise de conclusion, je tiens à souligner la force de notre communauté qui repose sur l'engagement de chacun des CRHA et CRIA. Depuis quelques années, les médias sociaux jouent un rôle prépondérant dans ce mouvement en favorisant un plus grand rapprochement entre eux par les idées, le partage, les échanges et la collaboration.

Toutes les réalisations de cette année n'ont été possibles que grâce à la précieuse contribution des membres, des administrateurs et du personnel de l'Ordre qui travaillent sans relâche à maintenir notre organisme à la fine pointe de l'innovation. Je les en remercie sincèrement.

Chantal Bilodeau, CRIA
Présidente du conseil d'administration

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Chantal Bilodeau, CRIA
Élue au suffrage des administrateurs
Entrée en fonction le 15 mai 2013

Liste des membres du conseil d'administration

BAS-SAINT-LAURENT, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, CAPITALE-NATIONALE, CÔTE-NORD, NORD-DU-QUÉBEC, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Me Gilles Rancourt, CRIA (élu)	11 mai 2010
Réna Saraïlis, CRHA (élue)	15 mai 2012

MAURICIE-BOIS-FRANCS, OUTAOUAIS, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES ET CENTRE-DU-QUÉBEC

Liliane Arnold, CRHA (élue)	15 mai 2012
Paul D'Anjou, CRIA (nommé)	12 juin 2012

ESTRIE ET MONTÉRÉGIE

Linda Richard, CRHA (élue)	15 mai 2012
Christian Simard, CRIA (élu)	11 mai 2010

MONTRÉAL ET LAVAL

Chantal Bilodeau, CRIA (élue)	27 mai 2009
Richard Blain, CRHA (élu)	16 mai 2011
Annie Boilard, CRHA (élue)	27 mai 2009
Geneviève Cloutier, CRHA (élue)	15 mai 2013
Me Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA (élue)	15 mai 2013
Valérie Tremblay, CRHA (élue)	24 mars 2011

SECTEUR UNIVERSITAIRE

Jacques Forest, CRHA (élu)	15 mai 2012

SECTEUR SYNDICAL

Amélie Ouellet, CRHA (nommée)	9 septembre 2013

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Sophie Bégin	15 mai 2012
Luc Blais	27 mai 2008
Mariette Lemieux-Lanthier	23 août 2011
Jacques Richer	15 mai 2012

SÉANCES	NOMBRE
Ordinaire(s)	6
Extraordinaire(s)	0

Principales résolutions

Les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours des séances tenues entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014 sont les suivantes :

Dossiers administratifs

- Élection des membres du comité exécutif
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration
- Nomination de membres aux différents comités du conseil d'administration
- Adoption d'une proposition de révision de la planification stratégique 2012-2015
- Nomination des scrutateurs
- Nomination de deux membres représentant respectivement les secteurs syndical et universitaire au conseil d'administration
- Nomination des récipiendaires du prix *Engagement*
- Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut d'acquitter leur cotisation

Dossiers à caractère financier

- Adoption des hypothèses budgétaires 2014-2015
- Adoption des états financiers audités
- Adoption des états financiers internes et du relevé de portefeuille
- Transfert aux livres de la Fondation des montants perçus par l'Ordre à cette fin
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue de renouveler le mandat de la firme Demers Beaulne à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice 2014-2015
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue de l'augmentation de la cotisation 2015-2016 selon l'indice des prix à la consommation

Dossiers professionnels

- Adoption de la proposition de révision du programme d'inspection professionnelle
- Nomination de 3 nouveaux membres au comité de révision
- Adoption de modifications des normes d'admission
- Adoption de modifications au *Code de conduite en matière d'enquête interne à la suite d'une plainte pour harcèlement au travail*
- Adoption du *Code de conduite sur le coaching*

Aucune décision n'a été prise approuvant ou rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

Comités

Les quatre comités formés par le conseil d'administration de l'Ordre se sont quant à eux réunis régulièrement. Il s'agit des comités suivants :

- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Audit
- Planification stratégique

Personnel de l'Ordre

Au 31 mars 2014, l'Ordre comptait trente-six (36) employés permanents.

Direction générale
Florent Francoeur, CRHA, président-directeur général

Développement de la profession
Francine Sabourin, CRHA, directrice, développement de la profession
Catherine Bédard, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel
Mélissa Bolduc, coordonnatrice, événements
Stéphanie Brault, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel
Jean-René Caron, technicien, formation en ligne
Justine Delisle, CRHA, coordonnatrice, recherches
Angélique Deschamps Emery, agente, formation
Alexandre Dumouchel, CRHA, coordonnateur, développement professionnel
Stéphanie Giroux, agente, formation continue
Virginie Maheux, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel
Emmanuel Tardif, agent, événements

Admission et qualité de la pratique
Me Sarah Thibodeau, directrice, admission et qualité de la pratique et Secrétaire de l'Ordre
Solange Debrat, CRHA, coordonnatrice, accès à la profession
Me Fanie Dubuc, CRIA, coordonnatrice, affaires juridiques et réglementaires
Geneviève Hélie, agente, normes professionnelles

Marketing
Caroline Soulas, directrice, marketing
Axelle Branchaud, agente, marketing
Amélie Brassard, coordonnatrice, marketing
Julie Coutu, agente, marketing
Antoine Katako, agent, vente
Sophie Paquet, coordonnatrice, marketing

Finances et administration
Krzysztof Kuzniar, directeur, finances et administration
Johanne Dufort, agente, administration
Magali Dulac, agente, comptabilité
Fatima Mahyou-Bouchet, agente, service à la clientèle
Liette Morin, secrétaire-réceptionniste
Corinne Pagé, agente, service d'offres d'emploi
Stéphane Savoie, contrôleur

Publications et solutions en ligne
Bruno Dupuis, directeur, publications et solutions en ligne
Marie-Claude Bordeleau, analyste
Élise Briosi, coordonnatrice, promotion et publications
Marilyne Brosseau, édimestre
Julie Carrière, édimestre
Noémie Ferland-Dorval, coordonnatrice, communications
Marie-Ève Girard, coordonnatrice, promotion et publications

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 19 juin 2014.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Liste des membres du comité exécutif

Chantal Bilodeau, CRIA
Présidente

Richard Blain, CRHA
Vice-président aux affaires corporatives

Marianne St-Pierre-Plamondon, CRHA
Vice-présidente aux affaires professionnelles

Annie Boilard, CRHA
Vice-présidente à l'administration et aux finances (trésorière)

Mariette Lemieux-Lanthier
Administratrice nommée par l'Office des professions

SÉANCES	NOMBRE
Ordinaire(s)	0
Extraordinaire(s)	1

Principales résolutions

Au cours de l'exercice, le CE s'est réuni afin d'étudier deux dossiers et de faire des recommandations au conseil d'administration concernant les sujets suivants :

- Proposition de modification aux normes d'admission de l'Ordre.
- Études des candidatures pour combler le poste vacant du secteur syndical au sein du conseil d'administration

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Mandat

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés.

Liste des membres du comité

Bureau de coopération interuniversitaire :
Yves Hallée
Carole Lamoureux

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés :
Virginie Bronsard, CRHA
Daniel Jolin, CRHA

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science :
Antoine Goutier
Marie-Claude Riopel

Nombre de réunions : 1

Bilan des activités du comité

Le comité de la formation a repris ses activités au cours de l'année 2013-2014. Lors de la réunion tenue en janvier 2014, le rôle et le mandat du comité ont été présentés aux membres du comité, ainsi que les principaux dossiers au sujet desquels le comité sera consulté en cours d'année.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DES ADMISSIONS

Mandat

Le comité des admissions doit étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Liste des membres du comité

Michel Pâquet, CRIA, président
Caroline Lampron, CRHA
Michel Delisle, CRHA
Olivier Clément, CRHA

Nombre de réunions : 12

Bilan des activités du comité

Au total, le comité des admissions a évalué 436 dossiers. De ce nombre, 427 candidatures ont été acceptées.

Statistiques

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	14	2	11	1	0
hors du Canada	84	2	53	27	2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	5	19
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	6	34

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	37

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation

L'Ordre a aussi à cœur de répondre à la nouvelle réalité socio-économique du Québec en favorisant l'intégration des professionnels formés à l'étranger, tout en garantissant la protection du public.

La mobilité des professionnels de la gestion des ressources humaines qui exercent la profession dans une autre province ou un autre territoire canadien est assurée par la procédure de transfert qui existe pour toute personne qui est déjà CRHA ou CRIA. Ce professionnel peut obtenir son permis au Québec s'il respecte les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire (niveau baccalauréat au minimum);
- obtenir une équivalence de formation [combinaison de formation universitaire (niveau baccalauréat au minimum) et d'expérience professionnelle en gestion des ressources humaines ou en relations industrielles];
- être membre en règle d'une des associations faisant partie du Conseil canadien des associations en ressources humaines;
- posséder une connaissance appropriée de la langue française en conformité avec l'article 35 de la Charte de la langue française.

Quant aux conditions d'accès à la profession qui s'appliquent aux candidats formés hors du Canada, comme leurs formations sont très disparates et que leurs associations ne constituent pas des autorités chargées de la réglementation, l'Ordre étudie leurs dossiers à la lumière de son Règlement sur les équivalences et oriente les candidats vers la réussite d'un examen d'équivalence. Il s'assure de travailler en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), en tenant notamment compte de son *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec.*

En outre, l'Ordre offre aux candidats qui doivent passer cet examen divers moyens de s'y préparer, entre autres par une formation sur l'environnement et sur la réalité de la profession au Québec. Un glossaire enrichi et contextuel du vocabulaire utilisé par les gestionnaires des ressources humaines au Québec a aussi été élaboré. Par ailleurs, l'Ordre met à la disposition des candidats formés à l'étranger un outil de vérification de la formation et de l'expérience qui vise à les informer des conditions à remplir pour obtenir le permis d'exercice de l'Ordre avant même qu'ils n'entreprennent leurs démarches d'immigration.

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes *e et i* de l'article 94 du Code des professions.

L'Ordre n'a reçu et traité aucune demande de délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires, ou spéciaux.

DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Province du Québec	400	400	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Province du Québec	0	0	0	0
	Province de l'Ontario	0	0	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE	France	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Province du Québec	368	368	0	0
	Province de l'Ontario	14	14	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et Territoires	1	1	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	15	15	0	0
UE	France	22	22	0	0
	Reste de l'Union européenne	5	5	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	9	9	0	0
	Total hors du Canada	36	36	0	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada*	Province de l'Ontario	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Provinces de l'Atlantique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Provinces de l'Ouest et Territoires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Québec, mais au Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
UE	France (règlement pris en vertu de 93 *c2*)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Reste de l'Union européenne	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ailleurs	États-Unis	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Reste de l'Amérique, Asie, Afrique ou Océanie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

* Règlement pris en vertu de 94q

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Moyen de garantie	Classe de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par sinistre	Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle	Tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre	9436	1 000 000 $	5 000 000 $

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du Code des professions.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Liste des membres du comité

Sylvio Côté, CRIA
Martin Fiset, CRHA
Salima Hamouche, CRHA
Carole Labelle, CRHA
Philippe Lévesque-Groleau, CRHA
Gilles Normandeau, CRHA
Rossana Pettinati, CRHA

Inspecteurs

François Machabée, CRHA
Marie-Josée Normand, CRHA
René Pâquet, CRIA

Le comité d'inspection professionnelle ne s'est pas réuni au cours de l'année, en raison d'une restructuration du programme.

Programme annuel de surveillance de la profession

Au total, 34 membres ont été visés par le programme cette année : 2 en pratique privée et 32 en entreprise.

L'Ordre a analysé les rapports de vérification découlant des visites et fait les suivis nécessaires. Les principales recommandations portent sur l'affichage, par les membres, de leur titre CRHA ou CRIA dans leur correspondance.

Vérification	Nombre
Membres visités	34
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	34
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP, s'il y a lieu	34
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	34
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Aucune enquête sur la compétence d'un membre n'a été menée en 2013-2014.

Le CIP n'a fait aucune recommandation au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement, ou de l'obliger aux deux à la fois.

Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic.

FORMATION CONTINUE FACULTATIVE ET OBLIGATOIRE ORGANISÉE PAR L'ORDRE

Comité de la formation continue

Mandat
Le comité de la formation continue doit décider du contenu du guide de formation continue destiné aux membres et prendre position quant aux activités à préapprouver ou non.

Membres du comité
Pearl Bailey, CRHA
Louise Bourget, CRHA
Marie-Chantal Lamothe, CRHA
Jocelyne Lussier, CRIA
Guy Michaud, CRIA
Claude Paquet, CRIA
Chantal Teasdale, CRHA
Rémi Tondreau, CRHA

Nombre de réunions : 3

Activités organisées par l'Ordre

À l'exception de l'activité sur la déontologie, aucune des activités présentées dans le tableau suivant n'est obligatoire, mais chacune peut être considérée dans le cadre de l'exigence, pour le membre, de cumuler 60 heures de formation continue par période de 3 ans.

Titre de l'activité de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de membres CRHA et CRIA qui l'ont suivie
Loi sur les normes du travail : un employeur bien informé en vaut deux!	2,75	46
Démystifier l'usage des tests	6,5	11
Psychologie de la négociation : la dynamique sous-jacente	2,75	32
LinkedIn, un outil de recrutement performant	6,5	26
Préparation de la négociation collective : une approche concrète I	6,5	11
Tout savoir sur l'embauche des personnes en situation de handicap	6,5	55
Gestion de la relève : une méthode accélérée, structurée et performante	6,5	12
Devenir catalyseur de l'innovation organisationnelle	6,5	15
Loi sur les compétences (Loi du 1%) : comment en tirer le meilleur parti I	2,75	42
Déléguer sans perdre le contrôle	6,5	10
Manuel de l'employé et politiques d'entreprise : une nécessaire adaptation	6,5	13
Enjeux stratégiques en SST	6,5	6
Résolution de problèmes et prise de décision	6,5	17
Harcèlement psychologique : l'accord nécessaire des actions devant les recours multiples d'un même plaignant	1,5	40
Maximiser son impact : une question de crédibilité (webdiffusion)	2,5	11
Convaincre la direction d'investir dans le mieux-être	2,75	4
Le *benchmarking* de la rémunération globale : un argument convaincant	2,75	30
Prévenir les conflits, plus payant que de les guérir!	6,5	13

Titre de l'activité de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de membres CRHA et CRIA qui l'ont suivie
Les honoraires : une question de fierté professionnelle!	1,5	16
Déléguer sans perdre le contrôle (webdiffusion)	6,5	8
Harcèlement psychologique : comment faire une bonne enquête?	1,25	27
Quelle est la véritable utilité des ententes de dernière chance et comment accroître leur efficacité?	1,5	23
Les médias sociaux au travail : pour prévenir les litiges (webdiffusion)	2,75	11
Les décisions jurisprudentielles de l'année 2013	2,75	35
L'intégration d'employés : un outil de gestion et de distinction	6,5	11
Le leadership RH dans un contexte de transformation majeure	6,5	9
Le code de déontologie des CRHA et CRIA I	1,75	19
Outils efficaces d'analyse des besoins de formation	6,5	15
S'initier aux jeux politiques organisationnels	6,5	8
Maître à bord en période de turbulence : l'art de rebondir	6	11
La conciliation travail - vie personnelle	2,75	52
L'offre d'embauche : une étape essentielle de votre recrutement (webdiffusion)	2,75	10
Enquête à la suite d'une plainte pour harcèlement	1	13
L'art du réseautage intelligent... et rentable!	2,75	10
Rencontre privée pour les membres du Cercle (Rendez-vous de la rémunération 2013)	3,5	20
L'offre d'embauche : une étape essentielle de votre recrutement	2,75	7
Accès aux renseignements personnels : droits et responsabilités I	2,75	38
L'absentéisme : un vrai problème, de vrais outils I	2,75	40
Échanges privés avec Michael Beer	1,5	12
Maximiser son influence...la richesse de SA différence! I	6,5	19
La gestion intégrée de la présence au travail : une approche dynamique et stimulante	6,5	7
Rendez-vous de la rémunération 2013	6,25	34
Stimuler les relations saines et constructives au sein de son équipe	6,5	7
Ergonomie : tout ce que le professionnel RH doit savoir!	2,75	19
Assurer la relève d'entreprise par la captation de connaissances	6,5	28
La gestion pratique des dossiers de CSST : tout ce que vous devez savoir!	6,5	17
Pratiques d'excellence en évaluation de la formation	1	44
La gestion intégrée des talents : pour retrouver le sens!	6,5	10
La gestion par les forces: pour optimiser la performance I	2,75	26
Développer ses habiletés relationnelles dans l'exercice du rôle-conseil	6,5	13
Animer des groupes de codéveloppement, cela s'apprend!	6,5	6
Pour éviter les pièges avant l'embauche... bien connaître ses obligations!	2,75	8
Le code de déontologie des CRHA et CRIA II	1,5	14
Le profil de compétences au cœur des pratiques RH I	6,5	30
D'abord, bien définir son offre de services!	1,5	20
Évaluation de l'impact de la formation	6,5	6
Le codéveloppement : pour conjuguer efficacité professionnelle et organisationnelle	6	10
Comment mesurer et diminuer l'impact financier d'une réclamation à la CSST (régime rétrospectif)	2,75	6
Gestion de la rémunération : une mise à niveau s'impose?	6,5	19

Titre de l'activité de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de membres CRHA et CRIA qui l'ont suivie
Implanter une démarche structurée de santé et mieux-être générant des résultats mesurables	2,75	7
Rendez-vous des recruteurs	5,5	118
Maximiser son influence... la richesse de SA différence! II	6,5	28
Congrès 2013	11	757
Mesurer la performance de la fonction RH pour mieux la positionner	6,5	6
Consolider les équipes : diagnostic et outils	6,5	16
RH 2.0 - Technologies et médias sociaux au service des ressources humaines (webdiffusion)	6,5	12
Coaching interne et performance I	6,5	12
Droit de l'emploi : comparaisons entre le Québec et l'Ontario (webdiffusion)	6,5	7
Le plan de relève : au-delà de la théorie, une démarche complète et structurée	13	8
Tournée RH 2013 Rimouski	3	33
Le rôle-conseil : mieux le comprendre pour mieux l'exercer	6,5	46
Politiques à l'égard de la consommation d'alcool et de drogues en milieu de travail	1,5	10
Coaching interne et performance II	6,5	19
Colloque diversité culturelle	3	45
De l'évaluation de la performance... à l'appréciation de la contribution	6,5	14
Pour ne pas perdre vos candidats de choix...	1,5	48
Transfert des apprentissages : une clé afin d'augmenter l'impact de la formation II (webdiffusion)	2,75	10
LinkedIn, un outil de recrutement performant I (webdiffusion)	6,5	10
Une stratégie marketing pour recruter efficacement	1,5	49
Accès aux renseignements personnels : droits et responsabilités II	2,75	97
Innover au féminin pour un leadership inspirant	6,5	13
Finances : ce que tout professionnel RH doit savoir	6,5	34
L'absentéisme : un vrai problème, de vrais outils II	2,75	15
Gestion des coûts et tendances actuelles en assurance collective	1,5	34
Comment vous assurer que votre régime de bonification tient ses promesses? (webdiffusion)	6,5	14
La communication non-verbale : au-delà des clichés	6,5	23
Comment désamorcer les conflits au travail?	6,5	37
Dîner-conférence - L'avenir des régimes de retraite - Le rapport D'Amours	1,5	67
Le profil de compétences au cœur de la pratique RH II	6,5	37
Mieux se connaître... pour mieux jouer son rôle de professionnel	6,5	11
Préparation de la négociation collective : une approche concrète II	2,75	8
2013 sera l'année de la retraite : êtes-vous prêt?	2,75	1
Congédiement administratif pour incompétence : revue des principes et étude de cas pratiques	1,25	32
Faire le saut en pratique privée... et réussir!	6,75	14
Le télétravail : un avantage pour l'entreprise?	6,5	8
La gestion par les forces : pour optimiser la performance II	2,75	22
Leaders RH inspirants : communicateurs efficaces	6,5	26
La recette d'un retour au travail réussi	2,75	7
Tournée RH 2013 Sherbrooke	3	45
Transfert des apprentissages : une clé afin d'augmenter l'impact de la formation I (webdiffusion)	2,75	8

Titre de l'activité de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de membres CRHA et CRIA qui l'ont suivie
Reconfiguration de l'organisation : pour combler de nouveaux besoins d'affaires	2,75	12
Gestion stratégique de la formation	6,5	16
La gestion de vos employés : votre succès!	5,5	42
Tournée RH 2013 Trois-Rivières	3	49
Gestion de la relève organisationnelle : l'identification, le développement et la rétention	2,75	38
Interpréter une convention collective et savoir l'appliquer	6,5	7
Virage 180 : Recadrez sans discipliner	6,5	5
Nouveaux modes de collaboration et enjeux RH	2	17
La gestion de l'invalidité court et long terme	1,5	52
Loi sur les compétences (Loi du 1 %) : comment en tirer le meilleur parti II	2,75	59
Communication en état de dissonance : exercer votre leadership en respectant vos valeurs	1	11
Comment vous assurer que votre régime de bonification tient ses promesses?	6,5	7
Transfert des apprentissages : une clé afin d'augmenter l'impact de la formation	2,75	15
Une rétroaction de qualité... du grand art!	6,5	14
DO : Se démarquer dans sa pratique	13	36
Droit de l'emploi : comparaisons entre le Québec et l'Ontario	6,5	18
Le vol de temps : un fléau gérable	1,5	38
Les habiletés de coaching dans un rôle de gestion I	13	4
Tournée RH 2013 Gatineau	3	34
La gestion par les forces : pour optimiser la performance (webdiffusion)	2,75	10
Évaluation d'emplois et plan de classification : indissociables! I	6,5	8
Le rôle-conseil : mieux le comprendre pour mieux l'exercer (webdiffusion)	6,5	11
Concevoir des activités de formation captivantes et performantes	6,5	5
LinkedIn, un outil de recrutement performant II (webdiffusion)	13	19
La déontologie, ennuyante? Jamais! [1]	1	1829
Santé et mieux-être au travail : un investissement rentable!	1,25	17
Les RH sous influence? Au carrefour de l'éthique et du sens	2	34
Stimuler la performance et améliorer le bien-être au travail avec les leviers de gestion	6,5	6
Mieux connaître la Loi sur les normes du travail – volet Harcèlement psychologique	2,75	40
Droit de l'emploi : comparaisons entre l'Ontario et le Québec	6,5	14
Tournée RH 2013 Chicoutimi	3	30
RH 2.0 - Technologies et médias sociaux au service des ressources humaines	6,5	29
Techniques d'entrevue éprouvées : pour choisir les meilleurs	13	7
Tournée RH 2013 Québec	3	120
Pour une fin d'emploi sans dégâts	6,5	8
Évaluation d'emplois et plan de classification : indissociables! II	6,5	5
Dynamisez votre recrutement grâce à une offre d'emploi accrocheuse	2,75	9
Camp d'été - Leaders RH	15,25	10
Échanges privés avec Dave Ulrich	1,5	15
Remédier à la négligence et gérer l'incompétence	1	619
La consolidation d'équipe : comment intervenir	6,5	17

Titre de l'activité de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de membres CRHA et CRIA qui l'ont suivie
Rendez-vous Santé, sécurité et mieux-être et Rendez-vous Relations du travail	6,25	130
Stratégies de développement des affaires de services professionnels	2,75	10
Du processus de sélection à la grande séduction!	6,5	14
Les habiletés de *coaching* dans un rôle de gestion II	26	15
Rendez-vous Ressources Humaines en PME	6	63
L'intelligence émotionnelle : pour mieux réussir ses interventions	6,5	9
Évaluer la gestion de la santé, de la sécurité et du mieux-être au travail (webdiffusion)	6,5	7
Comment mesurer et diminuer l'impact financier d'une réclamation à la CSST (webdiffusion)	2,75	16

[1] Il est obligatoire pour tous les membres de suivre cette formation pour chaque période de référence de la formation continue.

Nom du groupe de discussion[2]	Nombre d'heures (moyenne)	Nombre de membres CRHA et CRIA présents (moyenne)
Santé et sécurité du travail	3,5	16
Leaders RH, 2e groupe	3	18
HR Best Practices Group / Pratiques RH d'excellence, Pointe-Claire	2,5	21
Développement organisationnel	3,5	16
Relations du travail	3	17
Relations du travail, Brossard	3	18
Stratégies d'acquisition des talents	3	20
Généralistes RH, Rimouski	3	13
Développement du leadership	3	21
Bonnes pratiques RH en milieu manufacturier	3	12
Montérégie - Estrie	2	25
Défis des gestionnaires RH, Québec	2,5	12
Animateurs de groupes de codéveloppement	4	8
Gestion des ressources humaines en PME, Laval	3	7
Être et agir en leader authentique et éthique	3	6
Coaching interne	3	16
Rémunération globale	3,5	20
Bonnes pratiques des entreprises attirantes (virtuel)	2	20
Mauricie	3	11
Impacts des nouvelles technologies sur le recrutement et la gestion des ressources humaines	3	11
Jeunes professionnels	3	20
Gestion du changement	3	11
Gestion des ressources humaines dans les PME, Blainville	2,5	22
Tendances émergentes en ressources humaines	3	20
Gestion des ressources humaines dans les PME, Terrebonne	2,5	20
Développement organisationnel, Boucherville	2	20

Nom du groupe de discussion[2]	Nombre d'heures (moyenne)	Nombre de membres CRHA et CRIA présents (moyenne)
Gestion des ressources humaines dans les PME, Boucherville	2,5	21
Rôle-conseil, Québec	2	13
Consolidation d'équipe	3,5	12
Leaders RH	3	21
Tendances RH, Québec	2,5	19
Exercice du rôle-conseil	3	19
Développement organisationnel, Laval	3,5	19

[2] Lorsque la ville ou la région n'est pas précisée, c'est que les réunions ont eu lieu au siège social de l'Ordre.

ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndics

Hélène Gaudet-Chandler, CRHA
Raymond Beaulieu, CRHA (syndic adjoint)
Ginette Morin, CRHA (syndique adjointe)

Activités du syndic

Au cours de l'exercice 2013-2014, onze demandes d'enquête ont été reçues par les syndics. De ce nombre :

- 4 dossiers ont été fermés à la suite de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline;
- 1 dossier a fait l'objet d'une plainte au conseil de discipline;
- 1 dossier a été référé à l'inspection professionnelle;
- 5 dossiers faisaient toujours l'objet d'une enquête au 31 mars 2014.

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	11
Total de membres visés par ces dossiers	11
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	5

Décisions	Nombre
de porter plainte	1
de ne pas porter plainte	5

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Le syndic n'a traité aucune demande de conciliation de compte. Par ailleurs, aucun différend n'a été soumis à un conseil d'arbitrage.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Liste des membres du comité de révision

M[e] Marc-André Robert, CRIA (président)
Luc Blais (nommé par l'Office des professions)
Yvan O'Connor, CRHA
François Boyer, CRHA
Christyne St-Onge, CRHA
Chantal Lamoureux, CRHA

Activités du comité de révision

Nombre de réunions : 2

Demandes d'avis	Nombre
Reçues	2
Présentées hors délai	0

Avis rendus	Nombre
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	2
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de confier le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Liste des membres du conseil de discipline

Me Pierre Linteau, président
M. Yvan Bujold, CRIA
M. Benoit Fillion, CRHA
Me Karl Jessop, CRIA
M. Pierre Lefebvre, CRHA
Mme Linda Lepage, CRHA
M. Michel Plante
Me Fanie Dubuc, CRIA, secrétaire adjointe
Me Nicole Bouchard, secrétaire

Mandat

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic et les syndics adjoints ou par toute autre personne, contre un conseiller en ressources humaines ou en relations industrielles agréé à la suite d'une infraction aux dispositions du Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, du Code des professions et des règlements adoptés conformément au Code des professions.

Activités du conseil de discipline

Nombre et nature des plaintes reçues
Deux plaintes disciplinaires ont été portées devant le conseil de discipline par la syndique de l'Ordre.

Audience et décision
Le conseil a tenu 2 audiences pour instruire les 2 demandes de retrait des plaintes.

Le conseil a tenu une conférence téléphonique de gestion d'instance et il a rendu 2 décisions sur les demandes de retrait dont l'une avec déboursés.

À la fin de l'exercice, un dossier était en attente d'audition.

Le conseil n'a rendu aucune décision et n'a fait aucune recommandation au conseil d'administration.

USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	21
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Aucune poursuite pénale n'a été intentée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tableau des membres

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2014 détenant un permis selon la catégorie

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de permis délivrés
Membres réguliers	9080
Membres retraités	179
Membres en congé de maternité	177
Membres nouveaux diplômés	n.d.
Total	**9436**

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	99
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	128
03	Capitale-Nationale	1051
04	Mauricie	218
05	Estrie	199
06	Montréal	4387
07	Outaouais	276
08	Abitibi-Témiscamingue	129
09	Côte-Nord	69
10	Nord-du-Québec	22
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	27
12	Chaudière-Appalaches	318
13	Laval	409
14	Lanaudière	227
15	Laurentides	368
16	Montérégie	1349
17	Centre-du-Québec	86
99	Hors du Québec	74

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nombre
Homme	2929
Femme	6507

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de membres détenant un permis	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Membres réguliers	9080	522 $	1er avril 2013
Membres retraités	179	104,40 $	1er avril 2013
Membres en congé de maternité	177	261 $	1er avril 2013
Membres nouveaux diplômés	n.d.	n.d.	1er avril 2013

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du Code des professions autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Inscriptions au Tableau en 2013-2014	Nombre
Total des inscriptions	8617
Premières inscriptions	819

L'Ordre n'a pas d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension.

L'Ordre n'a pas suspendu ou révoqué de permis.

Radiations du Tableau en 2013-2014 selon le motif	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	542

ÉTATS FINANCIERS

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

États financiers
De l'exercice terminé le 31 mars 2014

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 14

demersbeaulne

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L./L.L.P.
1600, avenue McGill College, bureau 600
Montréal (Québec) Canada H3A 3J6
t 514.878.9631 f 514.874.0319
demersbeaulne.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec** au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'**Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec** pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 12 juin 2013.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L. [1]

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 12 juin 2014

---

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120585

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés et en Relations industrielles agréés du Québec

Résultats
De l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	**2014** **Total**	2013 Total
	$	$	$	$	**$**	$
Produits (note 14)						
Cotisations et admissions	5 143 023	-	188 469	-	**5 331 492**	4 974 463
Activités professionnelles et sociales	4 038 925	-	-	-	**4 038 925**	3 972 766
Ristourne de l'assureur	-	28 623	-	-	**28 623**	29 959
Revenus de subventions	55 100	-	-	-	**55 100**	62 600
Revenus de placements	365 113	3 983	29 041	-	**398 137**	102 507
	9 602 161	32 606	217 510	-	**9 852 277**	9 142 295
Charges (note 14)						
Activités professionnelles et sociales	4 223 588	-	-	-	**4 223 588**	4 096 949
Frais généraux et d'administration	3 620 509	-	-	-	**3 620 509**	3 515 433
Relations publiques	1 073 292	-	-	-	**1 073 292**	956 584
Inspections et affaires réglementaires	464 382	-	-	-	**464 382**	507 222
Assurances responsabilité professionnelle	-	-	102 290	-	**102 290**	100 266
	9 381 771	-	102 290	-	**9 484 061**	9 176 454
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation	220 390	32 606	115 220	-	**368 216**	(34 159)
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	137 341	-	-	-	**137 341**	227 330
Excédent des produits sur les charges	357 731	32 606	115 220	-	**505 557**	193 171

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés et en Relations industrielles agréés du Québec

État de l'évolution de l'actif net
De l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds général					**2014**	2013
	Investis en immobilisations	Non grevé d'affection	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	**Total**	Total
	$	$	$	$	$	**$**	$
Solde de fonds au début	122 924	1 294 174	179 958	985 833	-	**2 582 889**	2 389 718
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(121 267)	478 998	32 606	115 220	-	**505 557**	193 171
Investissement en immobilisations	547 509	(547 509)	-	-	-	**-**	-
Virement interfonds (note 11)	-	-	(30 942)	(119 058)	150 000	**-**	-
Solde de fonds à la fin	549 166	1 225 663	181 622	981 995	150 000	**3 088 446**	2 582 889

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés et en Relations industrielles agréés du Québec

Bilan
Au 31 mars 2014

	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Fonds de défense en matière déontologique	**2014** **Total**	2013 Total
	$	$	$	$	**$**	$
Actif à court terme						
Encaisse	81 526	150 000	1 133 285	-	**1 364 811**	2 175 040
Fonds de gestion de trésorerie (note 3)	1 802 053			-	**1 802 053**	1 759 883
Débiteurs (note 4)	714 416	28 623	-	-	**743 039**	701 378
Frais payés d'avance	43 962	-	-	-	**43 962**	72 723
Interfonds, sans intérêts	-	2 999	-	150 000		
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	66 437	-	-	-	**66 437**	421 726
	2 708 394	181 622	1 133 285	150 000	**4 020 302**	5 130 750
Placements (note 5)	4 830 688	-	-	-	**4 830 688**	3 626 022
Immobilisations corporelles (note 6)	294 377	-	-	-	**294 377**	229 726
Actifs incorporels (note 7)	352 165	-	-	-	**352 165**	-
	8 185 624	181 622	1 133 285	150 000	**9 497 532**	8 986 498
Passif à court terme						
Excédent des chèques en circulation sur l'encaisse	405 757	-	-	-	**405 757**	-
Créditeurs (note 9)	965 630	-	-	-	**965 630**	1 223 869
Produits reportés (note 10)	4 889 506	-	-	-	**4 889 506**	5 072 129
Interfonds, sans intérêts	1 709	-	151 290	-		
	6 262 602	-	151 290	-	**6 260 893**	6 295 998
Loyer reporté	50 817	-	-	-	**50 817**	809
Avantages incitatifs relatifs au bail	97 376	-	-	-	**97 376**	106 802
	6 410 795	-	151 290	-	**6 409 086**	6 403 609
Actif net						
Investis en immobilisations	549 166	-	-	-	**549 166**	122 924
Non grevé d'affectations	1 225 663	-	-	-	**1 225 663**	1 294 174
Affecté aux bénéfices d'assurances	-	181 622	981 995	150 000	**1 313 617**	1 165 791
	1 774 829	181 622	981 995	150 000	**3 088 446**	2 582 889
	8 185 624	181 622	1 133 285	150 000	**9 497 532**	8 986 498

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

A Briard, administrateur

_____, administrateur

demersbeaulne

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Flux de trésorerie
De l'exercice terminé le 31 mars 2014 5

	2014	2013
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	**505 557**	193 171
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs incorporels	**70 425**	361
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	**(137 341)**	(227 330)
Amortissement des immobilisations corporelles	**60 268**	56 281
Perte (gain) sur la disposition de placements	**(190 903)**	82 342
Amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail	**(9 426)**	(10 505)
Amortissement du loyer reporté	**(8 163)**	(5 340)
Augmentation de loyer reporté	**58 171**	-
	348 588	88 980
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	**(453 762)**	678 841
	(105 174)	767 821
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	**(4 231 454)**	(3 030 290)
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(124 919)**	(9 329)
Produit sur la cession de placements	**3 710 321**	2 374 745
Acquisition d'actifs incorporels	**(422 590)**	-
	(1 068 642)	(664 874)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(1 173 816)**	102 947
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**3 934 923**	3 831 976
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**2 761 107**	3 934 923
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	**1 364 811**	2 175 040
Fonds de gestion de trésorerie	**1 802 053**	1 759 883
Excédent des chèques en circulation sur l'encaisse	**(405 757)**	-
	2 761 107	3 934 923

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (l'Ordre) est un ordre professionnel constitué en vertu des lettres patentes (L.R.Q. 1973) ch. 43 octroyées par le gouvernement du Québec et est régi par le Code des professions. Il a pour mission la protection du public et l'avancement des ressources humaines. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et opère sous la dénomination sociale « Ordre des conseillers en ressources humaines agréés ».

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directes de l'actif net.

Le Fonds général sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre.

Le Fonds de stabilisation sert à accumuler les ristournes de l'assureur et les intérêts qui seront générés par les fonds et a pour objet de constituer un fonds servant à stabiliser les variations de primes d'assurances. Le montant maximal pouvant être accumulé dans ce fonds est de 150 000 $ plus tout solde de ristournes à recevoir de l'assureur en fin d'exercice.

Le Fonds de prévention sert à accumuler l'excédent des cotisations d'assurances sur les primes versées et les sommes qui y sont affectées par le conseil d'administration, et a pour objet de cumuler les fonds aux fins d'assurances responsabilités professionnelles.

Le Fonds de défense en matière déontologique sert à accumuler des fonds en vue de soutenir les membres qui ont subi un préjudice ou des dommages, engagé des dépenses, perdu leur emploi ou été victimes d'une sanction à la suite de leur refus d'enfreindre l'un ou l'autre des devoirs prévus au Code de déontologie des CRHA et des CRIA ou pour avoir dénoncé un membre qui enfreint le Code de déontologie.

Avantages incitatifs relatifs au bail et loyer reporté

Le loyer reporté est constitué de loyers gratuits. Le loyer reporté et les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis linéairement sur la durée restante du bail renégocié jusqu'en novembre 2023.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports sous forme de fournitures et services

L'Ordre bénéficie d'apports de commanditaires sous forme de fournitures et services. La valeur de ces fournitures et services est comptabilisée dans les états financiers dans la mesure où elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des obligations cotés sur un marché actif et des dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constatation des produits

Les revenus de développement professionnel et d'activités sociales sont constatés dans le mois au cours duquel les activités ont lieu.

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues ou facturées avant la fin d'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Fonds de gestion de la trésorerie

L'Ordre gère ses fonds de gestion de trésorerie en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Au 31 mars 2014, ces fonds portent intérêt au taux de 1,3 % (1,40 % en 2013).

4. Débiteurs

	2014	2013
	$	$
Comptes clients	**567 715**	536 977
Provision pour mauvaises créances	**(7 547)**	(19 377)
Intérêts courus	**20 821**	20 445
Subventions	**4 783**	4 160
Distributeur	**128 644**	132 214
Ristourne de l'assureur	**28 623**	26 959
	743 039	701 378

Au 31 mars 2014, la valeur comptable des comptes clients dépréciés totalise 7 547 $ (19 377 $ en 2013).

5. Placements

	2014	2013
	$	$
Encaisse à taux progressif	**397 803**	219 905
Obligations du gouvernement du Canada, 2,75 % à 5,75 %, échéant entre juin 2016 et juin 2037	**582 346**	872 129
Obligations de la province de l'Ontario, 3,50 % à 6,50 %, échéant entre juin 2019 et juin 2035	**270 354**	246 959
Obligations corporatives, 2,20 % à 7,05 %, échéant entre juin 2014 et juin 2103	**1 033 558**	587 306
Obligations de la province de la Colombie-Britannique, 4,70 %, échéant en juin 2037	**130 588**	173 505
Obligations de la province du Québec, 3,50 % à 5,75 %, échéant entre décembre 2020 et décembre 2036	**88 154**	65 392
Actions canadiennes de sociétés cotées en Bourse	**627 068**	563 933
Actions de sociétés cotées en Bourse, en dollars US	**1 767 254**	1 318 619
	4 897 125	4 047 748
Placements réalisables au cours du prochain exercice	**66 437**	421 726
	4 830 688	3 626 022

6. Immobilisations corporelles

	2014			2013
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	$	**$**	$
Mobilier de bureau	325 970	251 391	**74 579**	43 390
Matériel informatique	188 504	184 742	**3 762**	3 539
Améliorations locatives	494 272	278 236	**216 036**	182 797
	1 008 746	714 369	**294 377**	229 726

7. Actifs incorporels

	2014			2013
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	$	**$**	$
Logiciels	443 626	91 461	**352 165**	-
Portail RHRI	150 000	150 000	**-**	-
	593 626	241 461	**352 165**	-

8. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 $, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,99 %. Au 31 mars 2014, la marge de crédit n'est pas utilisée.

9. Créditeurs

	2014	2013
	$	$
Comptes fournisseurs et frais courus	**249 285**	407 865
Salaires et vacances à payer	**389 418**	337 821
Sommes à remettre à l'État	**28 071**	17 058
Taxes de vente	**280 916**	449 127
Compte à payer à la Fondation, sans intérêts	**17 940**	11 998
	965 630	1 223 869

10. Produits reportés

	2014	2013
	$	$
Cotisations	**4 015 219**	4 373 414
Inscriptions et colloque	**60 042**	54 684
Congrès	**350 259**	416 924
Abonnements à la revue Effectif	**2 900**	4 727
Programme de développement professionnel	**431 266**	222 380
Offres d'emploi	**29 820**	-
	4 889 506	5 072 129

11. Virement interfonds

Conformément aux politiques de l'Ordre, le montant réellement encaissé au cours de l'exercice correspondant aux ristournes de l'assureur et au revenu d'intérêts générés par le fonds, soit 30 942 $, a été viré du Fonds de stabilisation au Fonds de prévention.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, le conseil d'administration a décidé de créer un nouveau fonds, soit le Fonds de défense en matière déontologique. Une somme de 150 000 $ provenant du Fonds de prévention a été virée à ce nouveau fonds.

12. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'ordre à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Ordre est exposé au risque de crédit en raison de ses actifs financiers.

12. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 31 mars 2014, les actifs et les passifs incluent les montants suivants libellés en devises étrangères :

	2014		2013	
	Dollars canadiens	**Dollars américains**	Dollars canadiens	Dollars américains
	$	**$**	$	$
Encaisse	**13 076**	**11 830**	12 307	12 117
Placements	**1 767 254**	**1 598 891**	1 318 619	1 298 312

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts du marché. Les instruments financiers à taux fixe exposent l'ordre à un risque de juste valeur, alors que ceux à taux variable exposent l'ordre à un risque de flux de trésorerie.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

L'Ordre est principalement exposé au risque de prix en raison de ses placements en actions cotés en Bourse.

L'Ordre effectue une surveillance constante des flux de trésorerie qui découlent de son exploitation afin d'être en mesure de respecter ses engagements liés à des passifs financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé au risque de liquidité en raison de ses passifs financiers.

13. Engagements contractuels

a) L'Ordre s'est engagé, en vertu de baux, à verser un montant de 4 665 825 $ d'ici à 2023. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2015	475 986
2016	462 013
2017	468 353
2018	470 613
2019	474 919
2020 et suivantes	2 313 941

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats pour de l'hébergement informatique, à verser un montant de 341 760 $ d'ici à 2018. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2015	102 528
2016	102 528
2017	102 528
2018	34 176

c) L'Ordre s'est engagé en vertu d'un régime de retraite à cotisation déterminées, pour le compte du directeur général, à verser des cotisations estimées à 19 383 $ annuellement, et ce, jusqu'en 2019. Au 31 mars 2014, dans la mesure où le directeur général reste en poste jusqu'à cette date, le solde de l'engagement est estimé à 96 916 $.

d) L'Ordre a octroyé un contrat qui se terminera au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2015 pour des améliorations locatives pour un montant de 188 000 $.

14. Information sur les résultats

	2014	2013
	$	$
Les produits incluent :		
Cotisations des membres à l'Office des professions du Québec	**220 191**	202 454
Perte (gain) sur la disposition de placements	**(190 903)**	82 342
Les charges incluent :		
Amortissement - avantages incitatifs relatifs au bail	**(9 426)**	(10 505)
Amortissement - immobilisations corporelles	**60 268**	56 281
Amortissement - actifs incorporels	**70 425**	361
Remise de la cotisation à l'Office des professions du Québec	**220 191**	202 454
Intérêts et frais bancaires	**4 777**	11 875
Charge de retraite - Direction générale	**18 782**	18 217

15. Chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice précédent ont été audités par un autre auditeur. Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.



ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

1200, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél. : 514 879-1636 ou 1 800 214-1609, Téléc. : 514 879-1722, C. élec. : info@portailrh.org
www.portailrh.org

CRHA
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés